



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme  
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Isabelle GAMOND  
Tél. : 04 72 61 64 71  
Courriel : isabelle.gamond@rhone.gouv.fr  
Fax : 04 72 61 63 43

### **Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

#### **Projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs présenté par la métropole de Lyon sur la commune de Villeurbanne**

#### **Procès-verbal de déroulement des opérations (article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)**

Par délibération du 20 juillet 2017, la commission permanente de la métropole de Lyon a approuvé les dossiers d'enquêtes, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, en vue de l'organisation des enquêtes et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par décision n° E17000223/69 du 25 septembre 2017, le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Gilles MATHIEUX – Urbaniste consultant, ingénieur en chef territorial hors classe honoraire, en qualité de commissaire enquêteur pour mener ces enquêtes publiques.

Par arrêté préfectoral n° E-2017-478 du 18 octobre 2017 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairie de Villeurbanne du lundi 13 novembre 2017 au vendredi 15 décembre 2017.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été clos et signé par le Maire de Villeurbanne le 16 décembre 2017 à 9h00 et remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique le jour même.

Aucune observation n'a été recueillie faute de participation du public tant au niveau des permanences tenues par le commissaire enquêteur que sur le registre mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 2 janvier 2018, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, assortis du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du registre correspondant.

Fait à Lyon, le 17 janvier 2018

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète, chargée de mission  
Secrétaire Générale Adjointe